

VENDREDI 26 FEVRIER 1982

PREMIERE SEANCE DE TRAVAIL

Président : M. Frans DE PAUW,
Professeur à la Vrije Universiteit Brussel

ALLOCUTION D'OUVERTURE

M. Georges VAN HECKE
Professeur à la Katholieke Universiteit Leuven
Président de la S.B.D.I.

M. Van Hecke souhaite la bienvenue au 3^e colloque de la S.B.D.I. et exprime son grand plaisir d'accueillir des hautes personnalités venant de nombreux pays.

Il tient à remercier particulièrement le ministère de la Communauté française, le ministre des Affaires étrangères, la Commission des Communautés européennes et les diverses universités belges qui ont apporté leur concours à la réussite de ce symposium.

Le président résume brièvement le programme du colloque qui est consacré aux « Etats fédéraux dans les relations internationales ».

On prendra le phénomène de la Fédération comme point de départ en le situant successivement sous l'angle de :

- l'organisation administrative des Etats fédéraux ;
- la participation des autorités fédérales aux négociations, conférences et organisations internationales ;
- la répartition des pouvoirs entre les unités composantes ;
- l'aspect international du problème (ex. : souveraineté, responsabilité, immunité).

Schématiquement, les problèmes se présentent sous deux éclairages distincts :

1^o le droit constitutionnel comparé :

Les rapports nationaux décrivent les structures fédérales d'un certain nombre de pays.

Cet inventaire n'est pas complet (par exemple, les cas du Brésil et de l'Inde n'ont pas été étudiés), mais M. Van Hecke considère que ces rapports constituent un échantillon représentatif des différentes manières dont peuvent se concevoir les relations internationales des Etats fédéraux.

2^o le droit international public :

Il s'agit de voir dans quelle mesure la communauté internationale tient compte des dispositions constitutionnelles internes relatives à la répartition des compétences (par exemple, dans le domaine de la responsabilité internationale, des traités, des immunités...).

9 h 50 : M. De Pauw président de séance donne la parole au premier